

L'impensé des études sur les effets des politiques de tarification L'exemple du chèque culture en région Rhône-Alpes

Sabine LACERENZA *

Les dispositifs d'incitation tarifaire ne sont le plus souvent analysés que sous l'angle de leur impact sur les volumes de fréquentation des institutions culturelles et sur la composition sociale de leur public. L'examen méticuleux des taux de pénétration des catégories socioprofessionnelles les plus éloignées de la culture dans la composition du public permet de révéler les indices de la démocratisation censée être à l'œuvre (et constitue, on le sait, un argument efficace pour justifier la reconduction d'un taux de subvention), mais il s'avère insuffisant pour appréhender qualitativement l'effet sociologique de procédures d'incitation tarifaire sur les populations initialement ciblées.

Les usages et les degrés d'appropriation de ces dispositifs par les usagers, le sens que peut prendre l'acte culturel consécutif à une incitation financière, l'impact de cet acte sur les choix culturels futurs des usagers sont autant de questionnements le plus souvent délaissés, au mieux effleurés, par les évaluations.

Cette carence est encore plus criante concernant les dispositifs de type cartes ou chéquiers mis en place par les instances politiques et relevant de fait de la politique culturelle. Dans la perspective de pallier cette déficience et afin de comprendre l'impact réel que peut avoir la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation financière sur une population particulière, l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) a mené une évaluation auprès des lycéens utilisant le chèque culture en région Rhône-Alpes ¹.

* Sabine Lacerenza était chargée d'études à l'Observatoire des politiques culturelles au moment de l'enquête.

1. Sabine LACERENZA, Gil ARBAN, sous la direction d'Alain PESSIN, *Perceptions et usages du chèque culture en Rhône-Alpes*, avril 2000 (le rapport détaillé de cette étude est disponible sur demande auprès de l'OPC). Notons que jamais aucune évaluation sur les dispositifs tarifaires de type « chéquier » ou « carte » mis en place par les instances politiques n'avait été entreprise à l'exception de l'étude, réalisée en 1998, sur les usages et l'impact de la carte culture du pôle européen de Strasbourg. L'évaluation sur le chèque culture, réalisée à la fin de l'année 1999 à la demande du conseil régional Rhône-Alpes par l'Observatoire des politiques culturelles fait donc office de travail pionnier en la matière.

Le chèque culture : nouvel outil de politique tarifaire

Mis en place par la région Rhône-Alpes en 1995, le dispositif chèque culture ne doit pas être assimilé aux dispositifs de type cartes d'adhésion ou passeports, établis au sein des institutions culturelles, et ce pour plusieurs raisons.

La première est liée à la nature de la proposition culturelle inhérente au chèque culture : alors qu'au sein des institutions culturelles la proposition est homogène et univoque, celle du chèque culture est multidimensionnelle. À titre d'exemple, une carte à tarif réduit mise en place par un musée donne accès à un ensemble précis et cohérent composé des collections du musée et des activités proposées par celui-ci. Dans le cas tout particulier du chèque culture, la proposition a pour vocation d'inciter les lycéens à fréquenter les établissements culturels de la région. Composé de quatre chèques distincts, le chéquier donne donc accès à une multiplicité d'institutions et *de facto* à une grande variété d'activités qui diffèrent tant par leurs domaines d'appartenance (cinéma, musées-expositions, livre ou spectacle) que par leurs genres.

En outre, le caractère protéiforme de la proposition du chèque culture est accentué par la disparité géographique de l'offre culturelle locale. Chaque lycéen en fonction de sa proximité à l'offre culturelle (et de sa mobilité propre) n'aura donc pas accès aux mêmes établissements, ni aux mêmes activités. On conçoit alors aisément à quel point le chèque culture peut être plurivoque pour les lycéens et combien l'amortissement de ce chéquier dépend intimement de l'usage qu'ils en font.

La seconde spécificité du chèque culture est liée au fait qu'il s'agit d'un outil de politique culturelle pour la région Rhône-Alpes, qui le présente d'ailleurs comme l'axe prioritaire de sa politique en faveur de la « formation et de l'accès des jeunes à la culture ² ». Plus qu'un produit culturel, le chèque culture doit se concevoir comme un outil d'incitation aux pratiques culturelles, qu'il s'agisse de cinéma, de visites de musées ou de lieux de patrimoine, de la pratique de la lecture ou de la pratique théâtrale. Pour ce faire, le conseil régional établit un véritable partenariat, mobilisant l'action conjointe des lycées de la région et des institutions culturelles. Alors que ces institutions sont de plus en plus sollicitées dans leur participation active à l'opération, les établissements d'enseignement s'avèrent la clé de voûte du dispositif car ils sont le lieu de la communication de la région, de la diffusion des chèques culture auprès des lycéens et surtout de l'élaboration d'initiatives pédagogiques accompagnant le dispositif ³.

-
2. Il est essentiel de préciser que le dispositif chèque culture intervient dans le prolongement d'opérations telles que « Lycéens au cinéma » et « Lycéens à l'opéra » permettant aux enseignants de construire, en collaboration avec les institutions et autour de sorties de classes, un véritable programme d'initiation au cinéma ou à l'opéra.
 3. Les initiatives des enseignants, conseillers, directeurs d'établissements pour utiliser le chèque culture lors de sorties de classes dans les institutions culturelles sont d'ailleurs fortement recommandées par le conseil régional. Le soutien apporté par la région aux Clubs chèque culture, permettant notamment le financement de déplacements collectifs, est un des moyens choisis par le conseil régional pour étoffer le dispositif par des mesures d'accompagnement dont nous verrons ultérieurement toute l'importance.

Une évaluation spécifique pour un dispositif spécifique

On comprend à quel point la spécificité du chèque culture et la grande diversité des usages induits par un tel dispositif ont conforté la posture sociologique qui a présidé à la mise en œuvre de cette étude et a orienté la recherche vers l'élaboration d'un diagnostic soucieux de ne négliger aucune des dimensions relatives à l'appropriation de ce chéquier par les lycéens. Plus précisément, l'étude répondait à deux objectifs distincts et complémentaires. Elle cherchait à offrir la possibilité de comprendre les logiques conduisant à l'achat et à l'utilisation du chèque culture et celle d'analyser la pluralité des usages effectifs du chéquier. En outre, il semblait indispensable d'explorer les pratiques et les représentations de la culture chez les lycéens afin de comprendre comment le chèque culture pouvait interférer dans la trajectoire culturelle⁴ de l'utilisateur et dans quelle mesure il pouvait renforcer, intensifier, contredire ou inventer des pratiques culturelles. Seule une méthodologie qualitative plus adaptée à l'appréhension des parcours culturels et plus propre à sonder les perceptions individuelles et collectives pouvait porter notre investigation.

Méthodologie de l'étude

La méthodologie de l'enquête a été construite autour de 110 entretiens individuels approfondis auprès de jeunes de 16 établissements de la région Rhône-Alpes dans la perspective de rencontrer la plus grande diversité possible de situations. Six entretiens de groupe auprès de lycéens acheteurs et non-acheteurs de chèques, ainsi que des entretiens de cadrage auprès de médiateurs (conseillers, enseignants, proviseurs, etc.) ont complété le dispositif d'enquête.

Le choix des lycées a eu pour principe de respecter l'équilibre géographique et statutaire des lycées de la région (enseignement général, technique, agricole, etc.) sans omettre une répartition en fonction des degrés d'implication culturelle des établissements. Une ventilation par critères sociodémographiques (sexe, âge,

4. On perçoit d'emblée ce que la notion de « trajectoire culturelle » peut avoir de surprenant dès lors qu'on essaie de la penser dans le cas d'une population juvénile dont l'identité culturelle peut paraître peu stable. Pourtant, cette notion appliquée à des classes de jeunes semble moins incongrue qu'il n'y paraît de prime abord et ce pour au moins deux raisons. La première tient à la trajectoire propre des parents dont les enfants sont les témoins les plus attentifs. L'expérience de ruptures (le chômage par exemple) dans la trajectoire des parents influe sans contester sur les représentations du monde social de l'adolescent et sur la place de la culture dans la hiérarchie des priorités au sein de la famille. La seconde raison réside dans l'acception de la notion de trajectoire culturelle. Si l'on veut bien la considérer comme un continuum de pratiques fondées sur des temporalités distinctes, définie par des pratiques déjà structurées (habitudes), des pratiques déstructurées (abandonnées) et des pratiques en voie de formation, la notion peut se révéler pertinente dans l'analyse des parcours culturels (même pour les trois années qui constituent le passage au lycée) et avoir quelque utilité dans la description des pratiques culturelles des lycéens. Certes l'objet de cette enquête n'était pas de mesurer ni d'analyser des trajectoires à long terme (au-delà du lycée) d'utilisateurs de chèques culture. Néanmoins, en recentrant la réflexion sur les effets directs (à court terme), ce développement vise à montrer comment la possession du chèque culture interfère, selon des logiques et des intensités très diverses, dans la trajectoire culturelle des lycéens.

niveau scolaire, filière) et par modalités d'utilisation des chèques (individuel ou collectif, usage complet ou partiel) a structuré le recrutement des lycéens.

Sans qu'il soit possible de détailler les résultats de l'étude, cette note a pour vocation de présenter les principaux effets du chèque culture sur les pratiques culturelles des lycéens, d'exposer l'importance de l'initiation et de l'éducation pour soutenir un tel dispositif et enfin d'évoquer le rôle social du chèque culture au sein des réseaux relationnels de la communauté lycéenne.

Les effets du chèque culture sur les pratiques culturelles des lycéens

Soucieux de ne pas verser dans l'analyse stéréotypée des dispositifs d'incitation tarifaire comme outil de renforcement et d'entraînement des pratiques culturelles légitimes, l'examen de l'impact du chèque culture sur les pratiques culturelles des lycéens a porté à la fois sur les pratiques savantes et sur les pratiques de loisirs. L'essence même de la proposition chèque culture ⁵, les choix des lycéens et les usages qu'ils faisaient du chèque y incitaient d'ailleurs fortement.

Quatre grands types d'effets du chèque culture sur les pratiques des lycéens ont donc pu être distingués : des effets de renforcement, des effets de création, des effets symboliques et des effets atypiques.

Le renforcement de pratiques déjà existantes

La notion de renforcement de pratiques englobe plusieurs types de comportement et en premier lieu l'intensification de la fréquence de la pratique, qu'elle appartienne aux formes populaires ou aux formes savantes de la culture. Puisqu'il permet de visionner des films « grand spectacle », d'assister à des concerts de variétés mais aussi à des représentations de théâtre ou de danse, l'usage du chèque culture attise la fréquentation des établissements et incite à multiplier les sorties chez les lycéens ayant déjà des pratiques culturelles plus ou moins développées. En consolidant des pratiques déjà existantes, le chèque culture tend aussi à renforcer la pratique « monomaniaque » et à transformer, de manière non négligeable, un public occasionnel d'un site en public régulier, notamment par l'achat d'un abonnement ⁶.

5. Au regard de la mission que le conseil régional lui assigne, le dispositif chèque culture est un outil visant à faciliter l'accès aux œuvres et relève donc d'une politique de démocratisation de la culture. Toutefois, l'examen du guide distribué aux lycéens, listant l'ensemble des institutions participant au dispositif et des manifestations accessibles aux lycéens démontre à l'envi qu'une grande latitude d'usages est envisageable. La délimitation culturelle/culture de loisirs implicite pour toute action culturelle est ici plus qu'incertaine. L'exemple du cinéma est éloquent car même si l'incitation à visionner des œuvres labellisées « art et essai » est soulignée, le chèque culture cinéma donne accès à tous les genres cinématographiques dans tous types de salles.

6. Les chèques spectacle et cinéma permettent en effet, depuis cette année, d'acheter une partie d'un abonnement à un théâtre ou dans une salle « art et essai ».

Autre forme de renforcement, l'extension du domaine culturel investi par le lycéen. Certains lycéens se sont saisis de la potentialité offerte par le chèque pour ouvrir leurs pratiques culturelles vers un éclectisme plus affirmé. C'est ainsi que plusieurs lycéens amateurs de littérature se sont enthousiasmés pour le théâtre en raison de la découverte qu'ils en ont faite, le plus souvent lors de sorties de classes ou de sorties familiales, grâce au chèque culture. Cet élargissement du champ des intérêts a pu entraîner l'installation d'une nouvelle pratique chez certains, déjà familiarisés par ailleurs avec les sorties culturelles.

Dernière forme de renforcement de la pratique, qui est aussi de l'ordre de la transformation, le passage de l'amateurisme à la fréquentation des institutions. Alors que ce franchissement se révèle être, généralement, des moins automatiques dans la trajectoire culturelle des amateurs, le chèque culture permet, à la marge, la constitution d'un public fidèle. Le discours de cette lycéenne âgée de 17 ans et pratiquant la danse depuis plusieurs années traduit assez clairement ce passage de l'amateur au spectateur. Utilisant le chèque culture depuis deux ans elle est devenue une adepte de l'Espace Malraux, scène nationale de Chambéry :

« Avant le chèque culture, j'avais déjà un goût pour la danse mais j'allais pas à l'Espace Malraux... c'est seulement depuis l'an dernier que j'y vais et même souvent... je fais de la danse mais ça ne me serait jamais venu à l'esprit d'aller en voir... ma mère est allée chercher une brochure et le chèque culture est arrivé en même temps... et puis après, j'ai focalisé sur ce lieu, il y a tout ce qui me plaît, j'ai découvert d'autres types de danse, assez inqualifiables... on se rend pas compte quand on le fait mais quand on est assis dans le public, là c'est vraiment beau... »

La création de pratiques culturelles

Le chèque culture n'a pas pour seul effet de consolider les pratiques existantes de lycéens appartenant déjà aux publics de la culture. Il induit aussi de nouveaux comportements, initie de nouvelles perspectives culturelles et invite de fait à d'autres rapports à la culture. Ainsi, il provoque des découvertes qui sont autant de moments significatifs dans la vie culturelle des lycéens que nous avons rencontrés.

Jouant comme produit d'appel, il offre la possibilité pour certains, dont le budget est limité mais dont le désir culturel latent est prégnant, de libérer la consommation culturelle. Permettant une sortie longuement idéalisée, l'utilisation du chèque culture est alors vécue comme une véritable révélation. En encourageant le passage à l'acte, le chèque culture favorise les premiers gestes d'appropriation d'un site ou des attributs d'une pratique (la constitution d'une bibliothèque personnelle est en ce sens éloquent).

Un autre effet du chèque culture réside dans sa capacité à provoquer l'initiative de la sortie culturelle et à favoriser une autre dimension de la découverte chez les lycéens, celle de l'autonomisation. Ainsi nombre d'entre eux ont utilisé le chèque culture pour transformer une pratique jusqu'alors contrainte (dans le cadre sco-

laire ou familial) en pratique individuelle ou groupale (le plus souvent avec les pairs). Par cette logique plus volontariste, la visite prend un sens tout particulier, propre à favoriser l'installation d'une pratique régulière. L'exemple de ce lycéen qui a découvert sous un autre angle les collections d'un musée qu'il n'avait fréquenté que dans le cadre de visites captives est tout à fait signifiant :

« Je suis allé faire un tour au musée de Grenoble avec des potes... après ce que j'avais fait au collège j'étais plutôt resté sur une mauvaise impression... j'avais le chèque culture musée à utiliser alors j'y suis allé... et là ça m'a redonné envie... ça m'a permis de voir le musée autrement... de me faire ma propre interprétation... »

Sans que cela soit antithétique, le chèque culture provoque aussi des effets collectifs dans la mesure où l'incitation tarifaire qu'il propose peut entraîner un mouvement général de sorties culturelles pour l'ensemble de la famille mais aussi dans le cercle amical. Les sorties des parents accompagnant l'adolescent sont une dimension non négligeable des effets du chèque culture car elles sont le plus souvent impulsées par le lycéen. Le développement récent de réductions pour toute personne accompagnant le lycéen qui visite un musée avec son chèque culture ne manque d'ailleurs pas de renforcer l'intégration du dispositif dans les pratiques familiales. De la même manière, le chèque culture initie ou réactive des sorties entre amis qui dynamisent la sociabilité lycéenne. En témoigne l'organisation par certains lycéens de véritables « virées culturelles » (dédiées notamment à la sortie au cinéma et à l'achat de livres) au sein desquelles le chèque culture joue un rôle pivot. Alors qu'il est conçu comme un dispositif d'incitation tarifaire individuel, le chèque culture peut donc avoir des retombées insoupçonnées en termes de pratiques culturelles collectives.

Les effets symboliques

En dehors de ces effets perceptibles sur la fréquentation des institutions culturelles, le chèque culture a aussi un impact plus subtil que l'on peut qualifier de symbolique. Le discours des lycéens nous renseigne de manière inédite sur le premier type d'effet symbolique du chèque culture, celui de la désacralisation du lieu culturel mais aussi et surtout du public habituel de ce lieu. Ainsi, nombre d'entre eux ont utilisé leur chèque culture par curiosité « ethnographique », dans la perspective de découvrir les milieux culturels qui leur étaient le plus souvent étrangers. On constate alors que bien souvent ces lycéens, craintifs ou distants vis-à-vis des institutions culturelles, opèrent un changement dans leur perception de la culture savante. Le rôle initiatique et démystificateur du chèque culture joue ici à plein et même si la sortie culturelle n'est pas réitérée dans l'immédiat ou de manière régulière, on peut penser qu'elle aura une influence relative sur la trajectoire culturelle de ces lycéens⁷.

7. Notons, et ceci n'est pas sans importance, que ce retournement d'image est majoritairement impulsé par une visite effectuée avec le chèque culture dans le cadre scolaire.

Autre forme d'impact symbolique, la matérialisation de l'invitation culturelle. À titre d'exemple, l'usage du chèque musée par certains lycéens démontre que le dispositif peut avoir un effet moteur qui dépasse sa valeur économique. Alors que la gratuité pour les moins de 18 ans dans les musées peut s'apparenter à une concurrence tarifaire réduisant le taux d'utilisation du chèque musée, pour certains lycéens, le chèque musée joue un rôle qui surpasse l'incitation tarifaire. Il rappelle à son possesseur que le musée existe et que la visite est de l'ordre du possible, au-delà de toute considération financière :

« Peut-être que si on n'avait pas le chèque, on n'irait jamais au musée... même si c'est pas cher, on pense pas à y aller... c'est pas pour le prix, mais de voir le chèque, ça me donne l'idée... sinon, en temps normal, je ne penserais pas à y aller... »

Enfin, en favorisant le passage à l'acte qui suppose d'avoir embrassé l'ensemble des propositions du guide (listant les manifestations et les institutions auxquelles le chèque culture donne accès), puis d'avoir effectué un choix à partir de ces propositions, le chèque culture permet au lycéen de se familiariser avec la multiplicité et la diversité de l'offre communicationnelle des institutions. En ce sens, le dispositif chèque culture s'avère un des outils les plus efficaces, à notre avis, d'intériorisation des modalités de conduite d'une sortie culturelle.

Les effets atypiques

Loin d'être majoritairement partagés, certains usages du chèque culture, sur lesquels nous ne nous étendrons pas, se révèlent proprement inattendus. Il arrive ainsi que le chèque culture ait un effet perturbateur au sein d'environnements familiaux plutôt réfractaires aux formes légitimes de la culture. Incité de manière implicite par le dispositif, et plus frontalement par les responsables du chèque culture dans les lycées, à développer des pratiques culturelles cultivées, le lycéen peut être partagé entre cette injonction et la valorisation familiale d'une consommation plus proche des formes populaires de la culture. En contredisant des pratiques héritées, le chèque culture peut alors bouleverser ses repères et perturber son système de valeurs, le condamnant au conflit familial, au renoncement ou à l'hésitation continuelle entre deux modèles.

Inversement, certains lycéens, dont l'accès à la culture savante est plutôt aisé, tant d'un point de vue matériel que cognitif, peuvent n'utiliser le chèque culture (et plus particulièrement le chèque cinéma) que pour satisfaire leur désir de consommer de la culture « commerciale ». En assignant volontairement une fonction aussi limitative au chèque culture, ces lycéens infléchissent la finalité du dispositif et lui confèrent une valeur purement instrumentale qui va à l'encontre de ses objectifs initiaux.

D'autres utilisateurs, enfin, adoptent des positions de retrait critique (vis-à-vis de l'ensemble du dispositif et notamment du lycée dispensateur du chèque culture) voulant signifier que trop d'invitations tue l'invitation à la pratique culturelle.

Ces comportements, même s'ils sont minoritaires, ne doivent pas être évincés dans la mesure où ils permettent de percevoir à quel point l'intervention du chèque culture dans l'univers culturel du lycéen n'est pas anodine et comment elle peut influencer sur ses comportements culturels qui sont indiscutablement des indicateurs de sa construction identitaire.

Incontestablement, le dispositif chèque culture engendre un renforcement de la capitalisation culturelle chez les individus disposant déjà des atouts nécessaires à la fréquentation des institutions culturelles. Tout aussi indiscutablement, ce dispositif permet des éveils et des révélations culturelles chez les individus n'affichant qu'une faible familiarité avec la culture et dans une moindre mesure (qui pourtant ne doit pas être négligée) chez les lycéens les plus démunis de capitaux culturels.

Mais le dispositif chèque culture a d'autres effets insoupçonnés, que la sociologie de la culture omet d'ailleurs souvent de révéler, et qui ont pourtant des répercussions plus subtiles que le gonflement immédiat et parfois artificiel de la fréquentation des institutions. Sa facilité d'appropriation, les initiatives qu'il encourage, sa capacité à provoquer chez le lycéen l'acquisition des modalités de la consommation ou de la sortie culturelles sont autant de moyens de rendre plus précoce le passage de la « captivité culturelle » à l'initiative individuelle⁸. En agissant comme un véritable outil d'autonomisation culturelle, le chèque culture pose indéniablement les fondements de la structuration d'un nouveau public pour les institutions culturelles.

L'optimisation du dispositif : éducation, initiation et sociabilité

Toutefois, cet effet tremplin du dispositif doit être nuancé car l'impact du chèque culture sur les pratiques culturelles des lycéens est loin d'être uniforme. En réalité, les modalités d'intériorisation des normes nécessaires à la consommation culturelle sont inégalement réparties et il arrive que le dispositif puisse exclure ceux dont la position sociale les porte à être les plus démunis de capital culturel. L'effet optimal du chèque culture sur les pratiques et les sorties est en effet soumis à conditions. En premier lieu, l'usage du chèque culture nécessite un véritable accompagnement pour développer, surtout chez ceux qui en sont les plus distants, un « capital de familiarité » avec la culture. De plus, le processus d'autonomisation culturelle du lycéen, déclenché par l'utilisation du chèque, doit être

8. Les enquêtes quantitatives sur les pratiques culturelles des jeunes montrent généralement une baisse de la fréquentation des institutions culturelles en fin d'adolescence. La fin des pratiques coercitives ou captives effectuées dans le cadre scolaire ou familial n'est généralement pas relayée immédiatement par une pratique personnelle. Ce n'est que vers le début de l'âge adulte, après une période de latence qui peut durer un certain nombre d'années, que le désir de pratique peut se manifester. Sur cette question, voir notamment Jean-Michel GUY (sous la dir. de), Romuald RIPON, *Les jeunes et les sorties culturelles. Fréquentation et image des lieux de spectacle et de patrimoine dans la population française âgée de 12 à 25 ans*, Paris, Ministère de la culture et de la communication – DEP, 1995. Concernant le chèque culture, on peut faire l'hypothèse que l'un de ses rôles principaux est de rendre plus précoces les redécouvertes culturelles fondées sur l'activité volontaire.

porté par un environnement social favorable (amical ou familial) pour se développer.

Le rôle initiatique et désacralisant des enseignants (ou des relais chèque culture au sein du lycée) devient donc un élément essentiel de la réussite du dispositif. En organisant des sorties de classes avec le chèque culture et en intégrant son utilisation dans un programme éducatif d'initiation, les professeurs favorisent l'appropriation du chèque culture par les lycéens. Tout d'abord parce que le fait de sortir en groupe réduit considérablement le sentiment d'incompétence, les craintes et l'inaccessibilité symbolique. Mais aussi parce que l'un des principaux avantages des sorties organisées dans le cadre scolaire réside dans la réduction de la complexité. Nombreux sont les lycéens qui, abasourdis par la masse de spectacles recensés dans le guide, déclarent apprécier le fait que les enseignants sélectionnent, avec leur accord, le (ou les) spectacle(s) qu'ils peuvent aller voir. Cette présélection, souvent utile à la démarche culturelle est, dans certains cas, une condition *sine qua non* de l'utilisation du chèque.

En outre, les explications prodiguées par les enseignants atténuent considérablement les incompréhensions relatives à toute réception des œuvres. L'effet de ces initiatives pédagogiques est d'autant plus conséquent qu'il entre en concordance avec les mesures d'accompagnement proposées par les institutions culturelles partenaires⁹ pour construire un véritable programme d'information et de formation susceptible d'initier les lycéens à la pratique culturelle.

De la même manière que l'implication des enseignants est déterminante, l'influence des pairs, et dans une moindre mesure de la famille, est décisive tant dans l'achat du chèque culture que dans son utilisation. Car l'effet cathartique de la sortie de classe décrite plus haut peut aussi se produire lors de sorties avec un groupe d'amis ou en famille. L'usage du chèque culture en groupe, en donnant un sens plus festif à la sortie culturelle, accélère l'appropriation des modalités de cette sortie et permet son intégration dans les habitudes des lycéens. La sociabilité – notamment lycéenne – joue donc un rôle essentiel dans l'autonomisation culturelle du lycéen. On peut même penser que si la pratique individuelle ne s'inscrit pas de manière harmonieuse dans les pratiques du groupe de référence, elle n'a que peu de chance de se poursuivre parce qu'elle implique un investissement fort qui doit parvenir à outrepasser les habitudes de son environnement social.

Au-delà des effets attendus...

Alors que l'on peut affirmer que le chèque culture joue un rôle indéniable d'incitation à la fréquentation des institutions culturelles et qu'il contribue donc efficacement à faire émerger un nouveau public pour ces institutions, on peut aussi

9. Ces mesures d'accompagnement pédagogiques déterminent d'ailleurs pour partie le montant de la contribution financière qui est reversé aux institutions par le conseil régional.

avancer qu'il n'est pas que cela. Car, comme toute autre action culturelle, le dispositif chèque culture produit d'autres effets que ceux qu'il vise ¹⁰, et ces effets sont éminemment liés aux phénomènes sociaux qui traversent le monde lycéen.

En premier lieu, et lorsque le chèque culture n'est pas utilisé comme un instrument d'injonction parentale ou scolaire, son usage permet d'acquérir une indépendance symbolique fortement idéalisée et revendiquée par l'adolescent. Celle-ci passe, bien entendu, par l'indépendance financière. En faisant l'économie de demander de l'argent à ses parents et en apprenant à gérer ce « budget loisirs », le lycéen affirme sa capacité à être de plus en plus autonome. Le chèque culture est alors investi d'une fonction qui dépasse le simple outil de consommation culturelle. Il devient le détonateur du désir de liberté de l'adolescent, le moyen d'affirmation de son indépendance aux yeux de sa famille et la preuve de l'acquisition de cette autonomie au regard du cercle amical.

Parce qu'il procure une indépendance symbolique, parce qu'il permet de multiplier les sorties culturelles et de faire des découvertes, mais aussi parce que sa notoriété est importante, le chèque culture peut être l'objet de fortes appropriations qui font de lui un outil de structuration identitaire. Cette intégration dans les différents moments de la vie du lycéen et dans ses différents réseaux sociaux (parents, pairs, milieu scolaire) peut faire du dispositif un élément de la construction personnelle de l'adolescent.

Le fait que bon nombre de lycéens en fassent un outil de classement, de distinction et de hiérarchisation entre eux offre une preuve de la « force projective » du chèque culture. Posséder ou non un chèque culture est en effet un moyen pour eux de se positionner les uns par rapport aux autres et de signifier l'appartenance à un groupe. On mesure alors à quel point l'acheter et l'utiliser est un acte symbolique qui dépasse le seul aspect culturel et comme il cristallise les identités lycéennes. *A contrario*, ne pas l'acheter est aussi porteur de la même charge symbolique. C'est en ce sens que les multiples raisons qui font que certains refusent de l'acheter, témoignent de la capacité d'un tel dispositif à fournir des grilles de lecture du monde social.

Cette dimension sociale du chèque culture contribue à le distinguer des dispositifs qui n'invitent qu'à des usages fonctionnels et dont le rôle est essentiellement instrumental. Au contraire, il peut être défini comme un « dispositif investi d'un sens particulier par les usagers, qui s'intègre dans des rituels et touche à l'affectif ¹¹ ».

Pour conclure, il est évident que le chèque culture permet plus que ce qu'il propose, joue un rôle qu'on ne soupçonne pas et crée des pratiques inattendues. On

10. « Comme toute autre action sociale, l'action culturelle est placée devant trois questions : (1) savoir ce qu'elle veut faire ; (2) savoir ce qu'il est utile de savoir pour atteindre ses objectifs ; (3) savoir qu'une action sociale produit toujours d'autres effets que ceux qu'elle vise », Jean-Claude PASSERON, « Figures et contestations de la culture », in *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1992, p. 291-292.

11. Jacques PERRIAULT, *La logique de l'usage*, Paris, Flammarion, 1989, 253 p.

mesure alors à quel point les analyses qui ne portent que sur les effets d'une incitation tarifaire sur la fréquentation des établissements culturels risquent de négliger des phénomènes culturels et sociaux essentiels.

Car il est clair que l'enjeu dont est réellement porteuse une politique d'incitation tarifaire, telle que le chèque culture, dépasse de loin les résultats statistiques de la consommation culturelle. Tout d'abord parce qu'elle joue un rôle actif et effectif dans le processus d'autonomisation culturelle des lycéens et qu'elle pose assurément les jalons de la structuration d'un véritable public jeune pour les institutions culturelles.

Mais aussi parce que ce n'est pas essentiellement à un niveau individuel que se manifestent les effets du chèque culture. Bien au contraire, l'enquête révèle la dimension collective de la réception d'un outil tarifaire qui outrepassa la simple incitation économique et individualiste élaborée d'ordinaire par les politiques tarifaires. Et c'est en définitive le rôle de la sociologie de montrer que l'analyse et la mise en place des politiques tarifaires n'ont rien à gagner à conserver une vision de l'usager issue des théories de *l'homo economicus*, parce que tout usager, quel que soit son statut, évolue dans un ensemble complexe d'interactions qui influencent, sans toutefois les déterminer, ses choix culturels.